

Le mot du Président

L'année 2016 aura été une année qui aura permis au CA d'entreprendre et de mener à bien beaucoup d'opérations. Avant tout je voudrais remercier le travail réalisé par Gérard PESCI, qui a œuvré pendant six ans au sein de l'association, dont deux en tant que trésorier avec le sérieux et la rigueur que nécessite ce poste, et souhaiter la bienvenue à notre seul nouveau membre, à savoir Christian CANTEGRIT qui remplace Gérard sur ce poste.

Qu'avons nous fait en 2016?

- La mise en place d'un deuxième panneau d'affichage réservé pour les petites annonces des plaisanciers.
- La réparation de la gouttière par un de nos plaisanciers et le remplacement par les employés communaux des dauphins cassés.
- Le repas annuel du 11 mars qui a réuni 69 convives.
- La réalisation du TOG GWEN 2016 et sa distribution.
- La remise à jour des fichiers des plaisanciers avec la fourniture de l'assurance obligatoire tous les ans.
- La mise à jour du site internet avec l'historique de l'APPLG.
- La réalisation de la nouvelle carte de visite de l'APPLG (format carte bancaire).
- Un nouvel achat de 26 protections du quai pour continuer l'existant.
- La réparation de la caméra de la cale.
- Le ré-enfouissement de quelques CM devenus trop apparents.
- La vente de polaires sans manches, tee-shirts APPLG, casquettes et pieds à coulisse pour la mesure des prises, et cette année ce fut très utile!
- Le regroupement des Zodiacs sur une même zone plutôt sableuse.
- L'organisation de deux permanences pour le règlement des cotisations.
- La modification et la remise à jour du tableau des longueurs de chaînes des CM dans la zone de mouillage. (affiché sur le tableau extérieur et à consulter)
- La remise en place de la caméra début avril.
- Le succès de la journée "enlèvement cailloux".
- L'organisation d'une séance VHF.
- Une sortie pêche à pied le 11 juillet, celle du 19 août ayant été annulée.
- Nous avons eu la présence de 2 jeunes Trévousiens en juillet et août, tous les matins, de 10h00 à midi, à la maison des plaisanciers de Port Le Goff: Léa LÉ MICHEL et Cyril ROYAN (coût financé pour moitié par la municipalité et l'APPLG).
- Une permanence le dimanche a été assurée par les membres de l'association.
- L'achat d'une nouvelle imprimante performante.
- Une sortie pêche en mer de 3H00, le but ayant été de ramener le plus d'espèces possibles.
- La soirée grillades annuelle animée le samedi 6 août (120 personnes).
- 24 saisonniers ont sollicité un CM cette année, du jamais vu.
- La mise en place d'un film opaque sur la porte d'entrée, par sécurité.
- La remise d'un chèque de 390 euros à la station SNSM en fin d'année, suivi d'un pot amical.
- Des travaux de nettoyage et de manutention ont été réalisés par les employés communaux sous la conduite de la municipalité.

Je terminerai en pensant que nous fêterons les 40 ans de l'association le samedi 5 août 2017 et que nous aurons besoin du soutien de tous pour réussir cette manifestation, d'avance merci. Enfin, après un mois de décembre très ensoleillé, je remercie tous ceux qui ont participé de près ou de loin à toutes nos actions, et en particulier le conseil d'administration de l'APPLG qui nous a permis de mener à bien la plupart de nos projets.

Je vous souhaite donc une très bonne année 2017 à tous ainsi qu'une très bonne santé au nom du Conseil d'Administration.

Le Président Jean-Paul VANNIER

Composition du Conseil d' Administration

Président :	Jean Paul VANNIER
Vice-Président :	vacant
Secrétaire :	Yvon HENRY
Secrétaire adjoint :	François Louis BOTHOREL
Trésorier :	Christian CANTEGRIT
Trésorier adjoint :	André MEUBRY

Commission " mouillages " :

Jean Paul VANNIER , André MEUBRY et Serge RIVOLLAND

Commission " travaux du port " :

Serge RIVOLLAND , Pierre LE MERRER , François Louis BOTHOREL et Yvon HENRY

Commission " relations publiques " :

Jean Paul VANNIER , Claude GUILLON et Yvon HENRY

Commission "festivités" :

Jean Claude MILOCHAU , Daniel COADOU , Christian CANTEGRIT , André MEUBRY et Yves QUERRE

TARIFS 2017

TITULAIRES	
Droit d'entrée (à partir de 5 ans d'ancienneté)	110 €
Cotisation annuelle *	90 €
LOCATAIRES	
- A l'année (ancienneté sup. à 5 ans)	120 €
- A l'année (jusqu'à 5 ans d'ancienneté)	150 €
DU BAS	
LOCATAIRES SAISONNIERS (location à la semaine)	
Pour 1 à 4 semaines.....	40 € (la semaine)
A partir de la 5 ème semaine.....	20 €
Forfait 2 mois	220 € + (80 € par mois supplémentaire)
(payable par chèque à la réservation)	
COTISATION FNPPSF.....	14 € (adhérents FNPPSF)
Nota : faire 2 chèques séparés, un pour la cotisation et un autre de 14 euros pour la FNPPSF.	
Les 2 chèques sont à libeller à l'ordre de l'APPLG. La cotisation FNPPSF sera reversée globalement à la fédération.	

* la cotisation comprend la taxe versée à l'état de 69 euros.

Le reste concerne les frais dus à l' APPLG soit 21 euros.

Nota : Tarifs approuvés après vote à l'assemblée générale du 23/09/2016.

Rappel: Conformément à nos statuts et au règlement intérieur (article 05) chaque mouillage ne peut être affecté qu'au seul propriétaire du bateau.

Afin de permettre la mise à jour de nos fichiers, merci de nous signaler toute modification intervenue depuis la saison dernière.

COMMUNICATION: De façon à faciliter notre communication, nous remercions les membres de l'Association possédant un accès internet de bien vouloir nous communiquer leur adresse mail. Afin d'éviter toute erreur d'écriture vous pouvez nous la transmettre par mail à l'adresse suivante: www.applg.org

Bilan financier 2016

Cotisations des membres:

- 44 titulaires,	
- 55 locataires,	
- 24 saisonniers,	
- CM du bas,	
pour un total de	<u>16235.00 €</u>
- FNPPSF 34 cotisants:	476.00 €
- Vente polaires ,Tee-shirts casquettes et réglettes:	1206.00 €
- Recette de la « soirée grillades » :	178 €
- Repas fin d'année (encaissement) :	1550.00 €
- Don :	30.00 €

Recettes: 19675.00 €

Dépenses: 19019.81 €

- Travaux Port Le Goff:	125.97 €
- Redevance CM:	8364.00 €
- Assurance:	408.77 €
- frais de bureau:	689.92 €
- achat matériel (imprimante , vitrine:	333.85 €
- divers, obsèques:	120.00 €
- don SNSM:	390.00 €
- FNPPSF:	476.00 €
- Frais généraux	4089.73 €
- sorties pêche à pied:	50.82 €
- AG ,CA, réception:	969.26 €
- repas annuel:	134.23 €
- achats soirée grillades:	782.17 €
- facture 2015:	153.25 €

- Achat polaires, Tee-shirts, casquettes et réglettes: 2021.57 €

Soit un solde positif à ce jour de 655.19 €

A VENIR sur 2016 / 2017

- Salaires des permanents :	770.00 €
- Valeur du stock à vendre (polaires)	414.00 €
- Restes soirée grillades	70.00 €

Soit un solde positif de 369,19 €.

Attention ! RAPPELS IMPORTANTS

-A- Pour les membres " titulaires " : la cotisation est à régler Avant le 1 er Mars . Ceci permet de faire un point précis sur les CM disponibles à attribuer aux membres " locataires " . Si un membre " titulaire " ne peut pas mettre son bateau durant la saison , il pourra cependant conserver sa qualité de membre pour une année , dans la limite des conditions stipulées dans le règlement intérieur (article 5) . Il ne paiera alors que la part due à l'association pour son fonctionnement soit 21 euros.

-B- Pour les membres " locataires " , deux cas se présentent :

--1-) Plus de 5 ans d'ancienneté (à partir de 6 ans) : il ne sera pas nécessaire de renvoyer l'imprimé de demande de renouvellement du CM sauf si vous avez changé de bateau ou de N° de téléphone , d'adresse postale ou messagerie Par contre vous devez nous fournir votre assurance du bateau pour la saison 2017 . Dans la mesure du possible , le CM sera le même que la saison précédente .

--2-) Jusqu'à 5 ans d'ancienneté : nécessité de renvoyer le document disponible sous le site de l'association « APPLG.org » avant le 1 er Mars . Pour ces deux catégories , la commissions des mouillages sera à cette date en mesure d'organiser la répartition des mouillages . Le tableau définitif pourra être finalisé dès début Avril et consultable dès lors à la maison des plaisanciers .

Dans tous les cas , la cotisation des " locataires " devra être perçue pour le 1 er Mai .Les retardataires , toutes catégories confondues seront redevables d'une majoration de 20 euros , cette somme sera reversée intégralement à la station SNSM de Trestel .

Les règlements ou courriers devront être déposés à la maison des plaisanciers

A tous les plaisanciers, rappel de quelques points importants.

En 2015, l'association a dû racheter un nombre important de bouées de mouillage.

De ce fait, il a été décidé que depuis la saison 2016, chaque plaisancier serait responsable de sa bouée, si celle-ci est perdue, volée. . . . Des bouées seront en vente à prix coûtant. Les bouées rapportées crevées seront remplacées.

Une bouée sera attribuée à chaque nouveau plaisancier.



Nous rappelons que chaque plaisancier doit retirer sa bouée en fin de saison pour éviter ces genres de désagrément.

Les "locataires" de 5 années et moins d'ancienneté doivent impérativement enlever leur chaîne de mouillage. Chaque année, selon les demandes ou le type de bateau, la commission des CM réétudie l'affectation des emplacements.



Les longueurs de chaîne de mouillage préconisées sont à respecter impérativement pour éviter les heurts entre bateaux. Un nouveau tableau a été réalisé en 2016, il est consultable sur le site de l'APPLG et affiché à la maison des plaisanciers. (Attention, une vieille chaîne s'allonge d'année en année, à cause de l'usure des maillons.)

L'association, selon les statuts, n'est en aucun cas responsable du heurt entre bateaux.

La vitesse dans le port est limitée à 3 noeuds, et à 5 noeuds dans la bande des 300m.

Soyez toujours vigilant sur les remous engendrés par votre moteur et qui peuvent surprendre ou déséquilibrer un autre plaisancier en annexe ou en train d'amarrer son bateau par exemple.



Merci de respecter également les arrêtés municipaux concernant les interdictions de baignade et de stationnement dans le port.

Dernier point: nous rappelons que chaque bateau doit être amarré sur le CM attribué, et qu'en cas de panne, d'avarie, de mise à l'eau ou autre, 3 corps morts sont disponibles dans l'avant port et utilisables par tous.

Enfin, si vous ne mettez pas votre bateau à l'eau, ou si vous abandonnez votre CM pour multiples raisons, surtout prévenez nous, suffisamment tôt dans la mesure du possible, car nous avons déjà une liste d'attente conséquente, c'est pourquoi avoir un corps-mort, quelque soit la place, à Port Le Goff est un réel bonheur.

Merci de votre compréhension pour tous ces rappels importants.

Un de nos amis plaisancier a eu la surprise de pêcher cet animal mutant.

Une nouvelle variété de crustacé précurseur pour une préparation plus rapide. Selon des chercheurs une variété équipée d'une fermeture éclair est en préparation.....



Communiqué FNPPSF

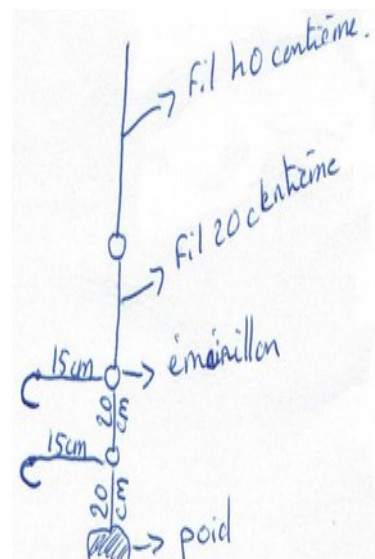
Suite à notre rencontre avec les responsables de la Commission pêche européenne à Bruxelles et aux propositions qui s'en sont suivies, un vent d'espoir régnait au sein des plaisanciers. C'était sans compter avec l'obstination aveugle des ministres européens qui ont préféré satisfaire quelques revendications partisans au détriment de la ressource et de l'intérêt général. Saluons toutefois l'interdiction de toutes pêches au filet ciblant le bar et le maintien d'une fermeture pour repos biologique visant à protéger l'espèce à une période où elle est très vulnérable. Notons aussi la possibilité octroyée aux pêcheurs de loisir pratiquant dans les zones situées au sud du 48^{ème} parallèle de pêcher 5 bars par jour et par pêcheur.

Alors pourquoi une telle disparité avec la zone nord où les pêcheurs de loisir ne pourront pêcher qu'un bar par jour et par pêcheur et uniquement au second semestre ! Tout cela est profondément injuste et incohérent. La Commission l'avait très bien compris et avait proposé la mise en place d'un quota mensuel de 10 bars par pêcheur sur toutes les zones. Lors de son passage sur le Nautic, nous avons remis au Secrétaire d'Etat à la mer une lettre par laquelle nous lui demandions de soutenir avec la plus grande détermination les propositions de la Commission. On sait aujourd'hui ce qu'il en est advenu et le manque de considération que le Ministre nous a manifesté sur ce dossier. Nous tenons à dire à M. Vidalies qui clame aujourd'hui sa satisfaction que les pêcheurs de loisir français sont profondément mécontents et ont le sentiment d'avoir été oubliés.

Pêche à la daurade

La daurade est un poisson méfiant, qui ne se laisse pas attraper facilement. Elle vient souvent taquiner l'appât avant de repartir... J'ai pris deux sortes de daurades, la grise et la rose. Ma technique est la suivante : j'utilise un lancer, du fil de 40/100, un bas de ligne : fil de 20/100, un poids de 30 à 80 grammes selon le courant et deux hameçons N° 2 ou 4. Je pêche en dérive. La daurade se trouve souvent sur les bancs de sable. Comme appât, j'utilise des coques ou des couteaux. Ensuite, je tricote le couteau que je coupe en deux sur les hameçons.

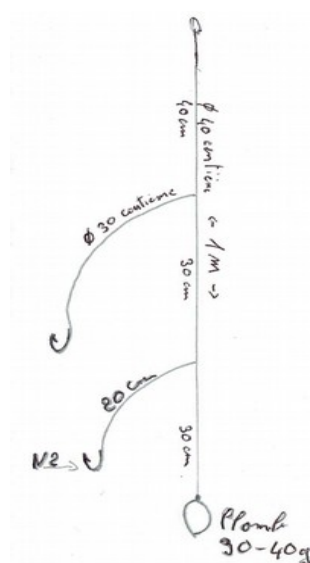
Yannick Clérice



Pêche à la daurade

A l'heure ou le maquereau boude, pourquoi ne pas s'attaquer à la daurade grise ? On la trouve en bancs (chouette, plus facile d'en attraper une!) sur des fonds sableux de 15 à 30 mètres à proximité des rochers (tog-gwen...). Elle aime les seiches, encornets, coques, palourdes, couteaux, arénicoles et même morceaux de maquereau si on a put en attraper un. Il y a le choix. Mais c'est un poisson méfiant et chipoteur qui goute d'abord l'appât avant de se décider à mordre à l'hameçon. C'est pourquoi il vaut mieux pêcher en dérive dans le calme (il n'est quand même pas interdit de discuter!). Ci dessous un exemple de montage qui a fait ses preuves . Pour les pêcheurs pressés, les montages du commerce conviennent très bien aussi. A vos cannes !!

Alain Lecocq



40 ans de l'APPLG

A cette occasion le CA de l'association organise une manifestation le samedi 05 août à partir de 12H sur le parking de port le Goff. Remise d'un souvenir commémoratif à chaque plaisancier de l'APPLG.

Organisation de la journée :

Repas à midi, tarif 10€, animation musicale sur place, tombola gratuite réservée aux participants,

Menu :

- Kir offert
- Salade de crudités
- Jambon à l'os pommes de terre
- Fromage
- Gâteau
- Café

Boissons vendues sur place Blanc, rouge, rosé, bière pression, eau et jus de fruits.

Les inscriptions seront limitées à 200 convives.

Un appel aux bonnes volontés sera fait pour permettre la réussite de cette belle manifestation.

REPAS de l'APPLG du vendredi 10 mars 2017 19h30

Nous avons contacté le restaurant « **PENN AR FEUNTEUN** » qui, l'an dernier avait satisfait une grande majorité d'entre nous, il nous propose ce menu à 30 Euros.(soit 25€/personne)

L'APPLG prend en charge 5€/personne



RÉSERVATION

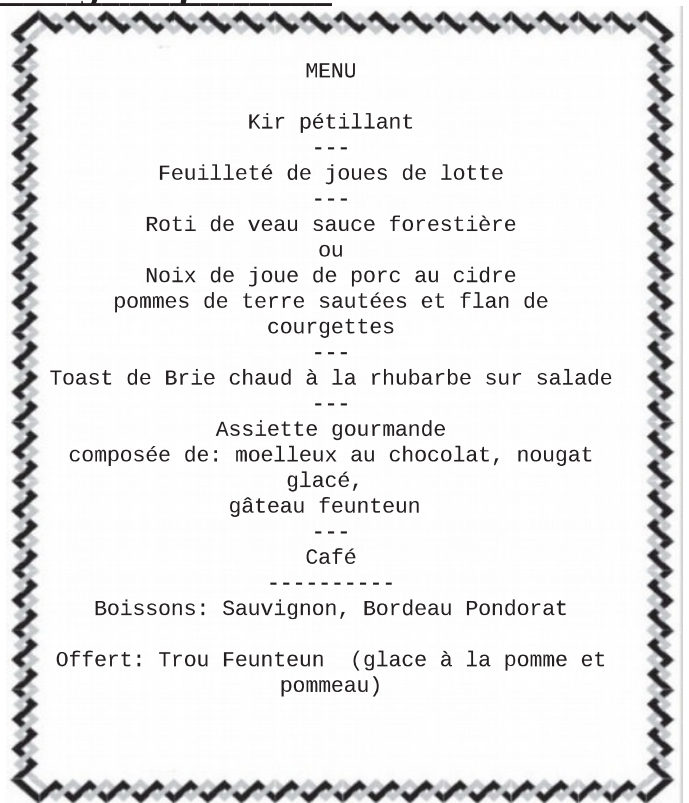
André Meubry
39 rue de Treguier
22660 Trévou Tréguignec
mob: 06 66 95 08 44

Par courrier

OU

Christian Cantegrit
2 rue de bel air
22660 Trévou Tréguignec
mob: 06 13 21 74 53

Précisez Veau (.....)ou Porc (.....), dernier délai pour la réservation : **20 février 2017** (avec chèque)



AUBERGE PENN AR FEUNTEUN PLOUGRESCANT



REPAS du 10 /03 /2017

Tarif: 25€

Roti de veau sauce forestière
ou
Noix de joue de porc au cidre

Offert: Trou Feunteun (glace à la pomme et pommeau)

NOM.....Nbre de personnes.....

Quantité: roti de veau (.....) noix de joue de porc (.....)



Pré-inscription repas des 40 ans APPLG samedi 05 aout 2017 Parking Port le Goff à midi Tarif 10 € boissons non comprises

NOM:.....

Nombre de personnes:.....

le repas sera limité à 200 convives réponse souhaitée pour le 1^{er} mai